

Des parlementaires de l'opposition protestent

Des parlementaires de l'opposition affiliés au Rfd et l'APP ont dénoncé, dans une déclaration rendue publique la semaine dernière, ce qu'ils ont qualifié de "des textes de base de l'Assemblée nationale"

Dans des conditions nationales particulières, caractérisées principalement par l'accentuation des crises multidimensionnelles : politiques, économiques et sociales qui se traduisent par les violations répétées des libertés individuelles et collectives, les violations sacrilèges du mois béni du Ramadan et l'incarcération des illustres Ulémas innocents, la nouvelle politique d'épuration régionale et tribale dans l'administration et au sein de nos forces armées, la tentative de neutralisation des symboles de l'opposition démocratique en portant contre eux des accusations fantaisistes et sans fondements, la paupérisation généralisée de nos populations et la montée vertigineuse des prix, conséquences de la mauvaise gestion des affaires du pays, du pillage systématique de nos ressources nationales, du détournement des finance-

ments obtenus auprès de nos partenaires au développement et de la corruption endémique ; s'est ouverte la première session parlementaire 2004-2005 le 8/11/2004.

Aujourd'hui, 17/11/04 et en vue de la préparation des meilleures conditions de la tenue de la plénière consacrée au renouvellement des instances de l'Assemblée Nationale, nous avons demandé à son président au nom des députés de l'opposition soussignés, l'application des dispositions suivantes, conformément à la constitution et aux textes de base de l'Assemblée nationale, qui nous garantissent le droit de représentation dans ses instances, et nos devoirs de contrôle et de suivi de l'action gouvernementale. Nous lui avons demandé aussi, dans le souci de l'application de la loi de faire représenter l'opposition dans la composition du bureau de l'Assemblée et au sein de la conférence des présidents.

Après trois ans d'exclusion de l'opposition de ces instances et ce en violation de l'article 5 des textes de base de l'Assemblée nationale, qui précise "Il est tenu compte pour la constitution du bureau, de la composition politique de l'Assemblée". Et dans les textes de base du parlement mauritanien, il est précisé dans le titre 2, relatif au

règlement intérieur du parlement : "Que les présidents de chaque groupe et les représentants des parlementaires non inscrits, sont membres de la conférence des présidents". Nous avons voulu en faisant cette démarche, comme les précédentes, chaque année, donner une image moderne de l'Assemblée Nationale, pour qu'elle puisse prendre toutes ses responsabilités conformément à la constitution qui garantit le principe de séparation de pouvoir et pour qu'elle joue pleinement son rôle de pouvoir législatif pour lequel nous avons été élu, loin du rôle de simple chambre d'enregistrement que le pouvoir en place a toujours voulu qu'elle soit. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans l'optique de faire jouer pleinement à cette institution son rôle effectif en vue de relever les dangereux défis qui s'imposent à notre pays. Mais malheureusement, le Président a refusé tout dialogue constructif en vue de dépasser toutes ces violations.

Une heure après ces discussions et en session plénière, certains parmi nous ont demandé la parole pour préciser leur position par rapport aux propositions présentées par le Président du groupe parlementaire du PRDS, relatives au renouvellement des instances

de l'Assemblée Nationale. Le Président a refusé de nous donner la parole, ce qui constitue une nouvelle violation de la loi, une manifestation notoire de l'exclusion de l'opposition et un mépris du droit à la libre opinion au sein de cette institution. C'est ainsi que nous avons décidé de nous retirer de la fin des travaux, en guise de protestation contre les violations qui ont caractérisé les travaux de cette plénière. En cette occasion nous prenons à témoin l'opinion nationale et internationale, quant à notre ferme condamnation des violations répétées de la constitution et des textes de base commis par le Président de l'Assemblée Nationale, et nous lui faisons porter personnellement l'entière responsabilité de ces violations dont les principales sont :

-L'exclusion des députés de l'opposition de toutes les instances de l'Assemblée Nationale et ce en refusant à ce qu'ils soient représentés dans la conférence des présidents, qui détermine l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale et dans la composition du bureau, qui est l'organe directeur de cette Assemblée et des manifestations avec les institutions étrangères, les missions à l'extérieur du pays et dans les structures spécialisées de cette Assemblée.

-La marginalisation du rôle des députés de l'opposition en ignorant toutes les questions orales qui ont été présentées au gouvernement par les députés de l'opposition pendant cette législature

-La volonté de faire de l'Assemblée Nationale, une simple chambre d'enregistrement en instituant le silence coupable sur les violations graves et répétées des libertés individuelles et collectives par le gouvernement.

-La gestion administrative et financière

C'est le lieu de dénoncer l'absence de ce statut et de condamner les pratiques qui en résultent. C'est aussi le lieu de dire que toutes les interrogations relatives à la gestion administrative et financière sont permises, surtout que les députés, depuis trois ans n'ont jamais reçu de situation administrative ou financière, ni reçu de situation sur les marchés de l'Assemblée, objet de toutes les supputations. Quant à nous, députés de l'opposition, nous avons toujours voulu que les responsables de cette institution soient exemplaires dans le respect de l'esprit de la constitution, la conformité avec les lois et la transparence dans la gestion.